

## **DBM – Modification Fonds de roulement**

## Description

Cette fiche à pour objectif de mettre en avant un comportement du logiciel qui peut sembler anormal concernant la modification du fonds de roulement (FDR) au niveau de la comptabilité budgétaire ('Comptabilité Budgétaire' => 'Budget' => 'Modification du budget' => 'D.B.M' => 'Fonds de roulement...').

## Fonctionnement sur GFC RCBC E1 (CBUD)

Au niveau de la comptabilité budgétaire, il est possible de saisir les valeurs qui détermineront le fonds de roulement. Lorsque les valeurs du fonds de roulement ont été saisies, elles sont conservées pour les prochaines DBM pour vote.

ntant au dernier compte financier		
Montant au dernier compte financier	0.00	
	,	
Prélèvements déjà autorisés	3000.00	
	1	
Prélèvement proposé	0.00	
Fonds de roulement estimé	-3000.00	
	1	

La valeur du 'prélèvements déjà autorisés' affichée ci-dessus est celle **calculée** par GFC en fonction du budget en cours. (Elle ne correspond pas à la valeur du 'prélèvements déjà autorisés' stockée dans la base de données de GFC) De ce fait, si on souhaite modifier cette valeur à 1000 au lieu de 3000 alors, lors de la validation, GFC va bien **insérer la nouvelle valeur dans la base de données**. Cependant à la réouverture de cette fenêtre la valeur inscrite dans le 'prélèvements déjà autorisés' sera de nouveau à 3000.

Montant au dernier compte financier		
	Montant au dernier compte financier	0.00
	Defilitation and a defilit as device for	
	Freievements deja autorises	1000.00
	Prélèvement proposé	0.00
		0.00
	Fonds de roulement estimé	-1000.00

Montant au dernier compte financier	
Montant au dernier compte financier	0.00
Prélèvements déjà autorisés	3000.00
Prélèvement proposé	0.00
Fonds de roulement estimé	-3000.00

## **Points d'attention**

Après modification du FDR (prélèvements déjà autorisés), **éviter** de rouvrir la page de modification du FDR tant qu'aucune DBM pour vote correspondant à un prélèvement du fond de roulement 'n'est validée. En effet si on clique sur le bouton 'OK' après avoir réouvert la fenêtre de modification d'une DBM, alors l'ancienne valeur (valeur calculée) s'insérera dans la base.

Si cette fenêtre est rouverte après modification deux solutions sont possibles :

- ⇒ Cliquer sur 'Annuler' afin de garder le montant préalablement inscrit dans le 'prélèvement déjà autorisés'
- ⇒ Réinscrire le montant souhaité puis valider en cliquant sur le bouton 'OK'.